

Le 18 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île, tenue à la salle de conférence municipale de Grosse Île située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec, le 18 octobre 2021. La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes :

Mairesse: Diana-Joy Davies

Conseillères: Marlene Boudreau
Kathy Burke
Johanne Clark
Nancy Clark
Katrina Keating
Miranda Matthews

Directrice générale: Janice Turnbull

MOT DE BIENVENUE

N2021-131 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2021-132 Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

Que l'ordre du jour présenté soit adopté avec ajouts :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Suzie Cram – location de la boutique de la plage
 - 1.4.1.2 Adoption d'une résolution concernant le projet de loi 96 – une loi sur le français, langue officielle et commune du Québec
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
3. Affaires diverses
 - 3.1 Partage des tâches
 - 3.2 Déclaration des intérêts pécuniaires

- 3.3 Dépôt du formulaire DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses
- 3.4 Subvention 2022 - la Fête du Canada – signataire autorisé
- 3.5 Avis de motion – Règlement 2021-002 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 3.6 Présentation du projet de règlement 2021-002 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 3.7 Mairesse – Signataire autorisé
- 3.8 Protocole d'entente – PRIMADA – Installation de mécanismes d'ouverture de portes automatiques - dossier numéro 2021091
- 4. Varia
- 5. Période de questions
- 6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2021.

R2021-133

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2021.

CORRESPONDANCE

N2021-134

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

SUZIE CRAM

LOCATION DE LA BOUTIQUE DE LA PLAGE

ATTENDU QUE Mlle. Suzie Cram, propriétaire de La Trappe, a transmis une demande afin de louer la boutique de la plage située au site de la plage de La Grande Échouerie pour la saison estivale de 2022 ;

ATTENDU QU' aucune autre demande de location n'a été reçue pour la saison estivale 2022 ;

EN CONSÉQUENCE

R2021-135

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse Île louera la boutique de la plage, située au site de la plage de La Grande Échouerie, pour la saison estivale 2022 à Mlle. Suzie Cram, propriétaire de La Trappe, pour un montant de 500\$.

QUE la Directrice Générale, Mme. Janice Turnbull, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Ile, le contrat de location avec Mlle. Suzie Cram.

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE
LOI 96 – UNE LOI SUR LE FRANÇAIS, LANGUE OFFICIELLE
ET COMMUNE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE, lors de son adoption par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, la Charte de la langue française (« Charte ») comprenait expressément un préambule affirmant que la Charte devait être adoptée « dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec »;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi intitulé : « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français », nommé projet de loi 96;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île fournit des services à tous en français ou en anglais selon la langue préférée du résident ou de l'utilisateur de ces services;

ATTENDU QU' au Québec la langue est une question très complexe et que, pour modifier une législation de longue date comme la Charte de la langue française, il est nécessaire de consulter la communauté linguistique minoritaire de manière appropriée et significative;

ATTENDU QUE les amendements proposés dans le projet de loi 96 prévoient des modifications à plusieurs clauses, de l'exigence du français pour les communications écrites à la spécification que le français doit être exclusivement utilisé pour les communications écrites et orales, aucune autre langue n'étant autorisée pour les membres d'un organisme de l'Administration, et limitent l'utilisation des communications écrites aux seules personnes ayant admissibilité aux écoles anglaises, ce qui rendra plus difficile pour les municipalités de servir les gens en anglais et plus difficile pour de nombreux Québécois d'obtenir des services dans la langue de leur choix;

ATTENDU QU' il est très clair que toutes les organisations réputées représentant la minorité anglophone du Québec sont profondément troublées par le projet de loi 96;

- ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Grosse Île et beaucoup de nos résidents sont préoccupés par certaines dispositions du projet de loi 96;
- ATTENDU QUE** le démographe Jean-Pierre Corbeil—co-auteur de l'étude 2021 de l'Office québécois de la langue française sur laquelle le gouvernement s'est basé pour justifier le projet de loi 96—affirme en juin 2021 dans *Le Devoir* que les indicateurs traditionnels mesurant le français comme langue commune devraient être repensés afin de tenir compte d'autres métriques telles que le fait que 70 % des personnes ayant immigré au Québec depuis 2001 se sont orientées vers le français dans la sphère publique, c'est-à-dire au travail et à l'école, même si elles continuent de parler leur langue maternelle à la maison, et que cet indicateur donne une image plus réaliste et plus précise de la force et de la vitalité du français ;
- ATTENDU QUE** des groupes comme le Barreau du Québec ont souligné le conflit potentiel entre le projet de loi 96 et les dispositions de la constitution canadienne visant à protéger les communautés linguistiques minoritaires, comme l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867;
- ATTENDU QUE** des groupes comme le Conseil du patronat du Québec ont souligné les problèmes importants que pose le projet de loi 96 pour la communauté des affaires qui a déjà souffert financièrement pendant la pandémie de COVID-19;
- ATTENDU QUE** le projet de loi 96 oblige tout organisme de l'Administration à déposer un rapport annuel en y indiquant le nombre de postes pour lesquels il exige la connaissance d'une langue autre que le français et à donner des directives précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français;
- ATTENDU QUE** de rendre illégal le fait que deux employés du gouvernement du Québec ou d'une municipalité puissent même se parler en anglais, même s'ils sont tous deux Québécois d'expression anglaise, découragera encore plus les Québécois anglophones de postuler ou de travailler pour le gouvernement du Québec. Selon le recensement de 2016, l'anglais est la première langue officielle parlée par 13,7 % de la population du Québec, mais seulement 1 % de la fonction publique du Québec est anglophone;
- ATTENDU QUE** le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques et privées de langue anglaise a diminué de 61,3 %, passant de 256 251 pour l'année scolaire 1971-1972 à 99 042 en 2019-2020;
- ATTENDU QUE** le projet de loi 96 aura un effet néfaste supplémentaire sur le nombre d'enfants pouvant fréquenter les écoles anglaises;

ATTENDU QU' le projet de loi 96 contribuera de manière indirecte à faire en sorte que les cégeps anglais seront en déclin perpétuel. Pour ce faire, on fixe un plafond au pourcentage de places disponibles dans les cégeps anglais, puis on met en place un système qui abaissera inévitablement ce plafond année après année;

ATTENDU QUE le projet de loi 96 aura un impact sur les droits, les libertés et les obligations des résidents de la Municipalité de Grosse Île en ce qui a trait à leur capacité d'utiliser la langue de leur choix dans la sphère publique;

ATTENDU QUE la législation sur la langue ne doit pas susciter chez la communauté minoritaire un sentiment de peur et de diminution de ses droits sans son consentement et que ce sentiment est manifeste aujourd'hui chez les Québécois d'expression anglaise;

EN CONSÉQUENCE

R2021-136

Sur une proposition de Miranda Matthews

Appuyée par Katrina Keating

Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grosse Île demande, par la présente, au gouvernement du Québec de retirer le projet de loi 96 du feuillet et de consulter de façon significative la communauté d'expression anglaise du Québec et les associations comme le QCGN qui représentent cette communauté avant de présenter toute législation qui permettrait de modifier la Charte de la langue française;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grosse Île exprime également son point de vue selon lequel plusieurs des modifications contenues dans le projet de loi 96 contreviennent manifestement à l'esprit d'équité et d'ouverture d'esprit et ne respectent pas la communauté d'expression anglaise du Québec, conformément au préambule et à l'esprit de l'actuelle Charte de la langue française;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grosse Île demande au gouvernement du Québec de consulter le Barreau du Québec et les experts constitutionnels avant de présenter une nouvelle loi afin de s'assurer que les droits accordés aux résidents du Québec en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Constitution canadienne ne sont pas restreints par toute modification à la Charte de la langue française;

QUE la Municipalité de Grosse Île demande au gouvernement du Québec de s'engager à ne pas utiliser de façon préventive la clause dérogatoire dans cette loi et de s'engager à ce que la Charte québécoise de la langue française reste soumise à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;

QUE la Municipalité de Grosse Île demande à sa directrice générale de transmettre des copies de cette résolution à tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec, à la ministre fédérale des Langues officielles, au commissaire aux langues officielles du Canada, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la

Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

RAPPORTS ADMINISTRATIFS APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2021-137

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 30 septembre 2021 au montant de 131, 017.65\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

PARTAGE DES TÂCHES

R2021-138

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE les portfolios des membres du conseil soient désignés comme suit :

Marlene Boudreau

- Sécurité publique

Kathy Burke

- Relations internes
- Tourisme

Johanne Clark

- Loisirs et culture

Katrina Keating

- Développement local

Miranda Matthews

- Loisirs et culture

Nancy Clark

- Mairesse suppléante
- Comités de développement régional (Tables)

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

N2021-139

La déclaration des intérêts pécuniaires de chaque membre du conseil est déposée au bureau de la directrice générale et le certificat d'attestation sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038
LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES**

R2021-140 Il est approuvé à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE chaque candidat ayant participé à l'élection municipale 2021 a déposé le formulaire DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses tel que requis par la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**SUBVENTION 2022 – LA FÊTE DU CANADA
SIGNATAIRE AUTORISÉ**

R2021-141 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la directrice générale, Janice Turnbull, soit déléguée, par la présente, à présenter, au nom de la Municipalité de Grosse Île, une demande de financement dans le cadre du programme Fêtons le Canada 2022.

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, soit par la présente autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Ile, le contrat de financement, si la demande de financement est approuvée.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 2021-002 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

N2021-142 La conseillère Miranda Matthews donne un avis de motion qu'elle présentera pour adoption, à une séance subséquente, le Règlement 2021-002 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-002

N2021-143 Les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Île prennent acte du dépôt du projet de règlement 2021-002, par la conseillère Miranda Matthews, qui sera adopté à une séance subséquente et intitulé «*Règlement 2021-002 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* »

**MAIRESSE
SIGNATAIRE AUTORISÉ**

R2021-144 Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse actuelle, Diana-Joy Davies, remplace l'ancienne mairesse, Rose Elmonde Clarke, comme signataire autorisé pour la Municipalité de Grosse Île à la Caisse populaire Desjardins des Ramées.

**PROTOCOLE D'ENTENTE - PRIMADA
INSTALLATION DE MÉCANISMES D'OUVERTURE DE PORTES
AUTOMATIQUES DOSSIER NUMÉRO 2021091**

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île a été accordé une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) afin d'installer des mécanismes d'ouverture de portes automatiques au centre communautaire (gymnase) et au bureau municipal;

ATTENDU QU' un protocole d'entente doit être signé dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE

R2021-145 Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Île, le protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet d'installation des mécanismes d'ouverture de portes automatiques au centre communautaire (gymnase) et au bureau municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2021-146 Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2021-147 Sur une proposition de Miranda Matthews, la séance est levée à 19h24.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Janice Turnbull
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière